

Collecte des résidus verts – Printemps 2026

QUESTIONS & RÉPONSES

Mise en contexte

Depuis 2024, la MRC de La Côte-de-Beaupré promeut l'utilisation des sacs en papier pour la collecte des résidus verts afin que leur utilisation devienne **obligatoire** dès ce printemps. Toutefois, dans une approche d'accompagnement et de transition graduelle, les sacs en plastique seront encore **tolérés** pour la saison printanière 2026, et ce, pour une dernière fois.

Cette mesure transitoire vise à permettre aux citoyens et aux commerçants de s'adapter progressivement au changement de pratique, tout en amorçant clairement le virage vers l'utilisation exclusive des sacs en papier.

En effet, dans le cadre du renouvellement du contrat de traitement des résidus verts prévu en 2027, la MRC appliquera une nouvelle règle dès la collecte automnale de 2026 : seuls les sacs en papier seront autorisés ; et tous les sacs en plastique, de quelque type que ce soit, ne seront plus ramassés.

Cette évolution s'inscrit dans notre volonté d'améliorer la qualité du compost, de simplifier les opérations au site de traitement, de réduire les résidus plastiques dans l'environnement et de s'aligner sur les meilleures pratiques en gestion des résidus verts. Les sacs en papier, entièrement compostables, facilitent la valorisation et s'intègrent aux bonnes pratiques déjà largement encouragées.

Depuis 2024, nous travaillons activement sur ce plan de transition. En 2025, la collecte s'était effectuée sous le thème « Cette année, je choisis le sac en papier ». Dès lors, le but de ce plan de communication visait à sensibiliser les citoyens à de nouvelles pratiques et à réduire progressivement l'utilisation des sacs en plastique lors des collectes saisonnières de résidus verts.

L'année 2026 constitue donc l'étape finale de cette transition, avec une tolérance appliquée au printemps, suivie de l'interdiction complète des sacs en plastique à compter de la collecte automnale.

Le présent document vise à outiller le personnel municipal en proposant des réponses claires et cohérentes aux principales questions que les citoyens pourraient poser.

Si je mets mes sacs en plastique au chemin, seront-ils ramassés ?

Oui, il y a une **tolérance**.

Pour la saison en cours, les sacs en plastique mis au chemin seront ramassés, même si le sac en papier est maintenant la méthode privilégiée.

Cette **tolérance** s'applique pour une dernière saison seulement, afin de faciliter la transition vers l'utilisation exclusive des sacs en papier. **Pour les collectes de cet automne, les sacs en plastique ne seront pas ramassés.**

Pourquoi l'affiche indique-t-elle que les sacs en papier sont obligatoires, alors que les sacs en plastique sont encore acceptés ?

En 2025, on suggérait, en 2026, on oblige. Toutefois, il y a une **tolérance** appliquée pour ce printemps. L'affiche vise à annoncer le changement et encourager l'adoption du sac en papier dès maintenant. C'est un accompagnement dans le changement de pratique.

Depuis près de 2 ans, nous amenons les citoyens à faire une transition en douceur en prévision de l'automne 2026.

Pourquoi la MRC et les municipalités veulent-elles éliminer les sacs en plastique ?

Pour permettre le compostage des feuilles sans contamination plastique, cela permet une revente du produit et réduit les coûts futurs pour les municipalités et les citoyens.

Est-ce que les sacs en papier sont assez solides ?

Oui! Les sacs en papier recommandés sont :

- renforcés (papier kraft double épaisseur),
- conçus pour résister aux intempéries,
- capables de contenir jusqu'à environ 23 kg (50 lb) de feuilles ou résidus verts.
- **ATTENTION!** Il est important de ne pas trop remplir les sacs en papier pour être capable de bien les fermer et s'assurer que les feuilles restent au sec lors des journées de pluie!

Que se passe-t-il si j'utilise encore des sacs en plastique l'an prochain ?

À partir de la prochaine saison (automne 2026), les sacs en plastique seront refusés lors de la collecte. Il est donc préférable de commencer dès maintenant à utiliser des sacs en papier pour éviter les désagréments.

Est-ce que cette tolérance s'applique à toutes les municipalités de la MRC ?

Oui, la période de transition et la dernière saison d'acceptation des sacs en plastique s'appliquent à l'ensemble du territoire.

Existe-t-il des alternatives à la collecte des feuilles et résidus verts ?

Oui. Les citoyens peuvent aussi choisir des solutions à domicile, comme le **feuillicyclage**, qui consiste à laisser les feuilles mortes sur la pelouse et les déchiqeter à l'aide de la tondeuse.

Cette pratique :

- nourris naturellement le sol,
- protège la pelouse durant l'hiver,
- réduis le volume de matières à collecter,
- évite l'utilisation de sacs, qu'ils soient en papier ou en plastique.

Le compostage à domicile et l'apport volontaire dans certains écocentres municipaux sont également des alternatives à la collecte.

Pour toute question, l'équipe de la MRC reste à votre disposition à gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca ou au 418 824-3444 poste 234

EN BREF

- Dès l'automne 2026 : sacs en papier seulement ;
- Tolérance ce printemps ;
- Ne pas racheter de sacs en plastique ;
- Penser au feuillicyclage.